

# Nouvelles réglementations pour les bagages à main

Sur tous les vols au départ de l'Union Européenne, les liquides ne peuvent désormais être emportés en cabine que de manière limitée.



▶ Volume max. 1L

▶ Refermable

▶ Transparent

**Le sac doit être présenté séparément lors du contrôle de sécurité**



Les médicaments et la nourriture spéciale, nécessaires à bord pendant la durée du vol, peuvent être transportés en dehors du sac plastique.

**DUTY  
FREE**



Les articles en Duty-free, achetés dans des aéroports européens ou à bord d'appareils enregistrés dans l'Union Européenne, peuvent être emportés en cabine.